

Charte régionale



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit à partir du 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

De nombreuses communes d'Occitanie sont allées plus loin que la loi durant ces dernières années dans des démarches d'abandon de l'usage des produits phytosanitaires, en adoptant des techniques alternatives mécaniques ou thermiques.

Ces dynamiques, individuelles ou insufflées par des syndicats de rivières ou de nappes, des EPCI ou des associations nécessitent aujourd'hui une meilleure lisibilité régionale.

Dans ce sens, la FREDON Occitanie et ses partenaires ont élaboré une charte régionale qui s'inscrit par ailleurs dans les objectifs du plan régional Ecophyto et du SDAGE Rhône-Méditerranée Corse.

Elle a pour vocation d'accompagner et de soutenir les collectivités dans une démarche progressive d'abandon des pesticides en zones non agricoles.

Niveau Terre Saine

Suppression totale de l'usage des pesticides



Niveau 3

Abandon des pesticides (hors exceptions) sur tous les espaces publics



Niveau 2

Abandon des pesticides (hors exceptions) sur les voies et espaces verts



Niveau 1

Un plan d'action suivi vers le zéro phyto



135 communes labellisées en 2017... 256 communes adhérentes depuis 2015 !

Objectif PHYTO dans nos villes et villages



Castelnaudary
Faugères
Pezilla-la-Rivière



- Aigues-Vives
- Capendu
- Caramany
- Carcassonne
- Cazedarnes
- Claira
- Conques-sur-Orbiel
- Dernacueillette
- Gruissan
- Hounoux
- Jacou
- La Redorte
- La Tour sur Orb
- Labastide-d'Anjou
- Latour-de-France
- Lattes
- Lavèrune
- Mailhac
- Mauguio-Carnon
- Maury
- Montaud
- Montpezat
- Montréal
- Narbonne
- Ornaisons
- Pennautier
- Perpignan
- Port-Vendres
- Saint-Laurent-de-la-Salanque
- Saint-Geniès-des-Mourgues
- Saint-Just
- Saint-Laurent-d'Aigouze
- Salindres
- Sommières
- Talaran
- Toulouges
- Trèbes
- Villegailhenc
- Villeneuve-les-Béziers
- Villeneuve-Minervoises
- Villesèque-des-Corbières



- Aimargues
- Autignac
- Azille
- Banyuls-sur-Mer
- Bassan
- Bram
- Brouzet-lès-Alès
- Cambon-et-Salvergues
- Cazouls-d'Hérault
- Cebazan
- Creissan
- Elne
- Fabrezan
- Galargues
- Ginestas
- Homps
- Lamontéliarié
- Lunas
- Minerve
- Montels
- Montferré
- Montouliers
- Notre-Dame-de-la-Rivière
- Opoul-Perillos
- Peyriac-Minervoises
- Poilhes
- Ponteilla
- Port-la-Nouvelle
- Pouzilhac
- Puissalicon
- Quarante
- Rieux-Minervoises
- Saint-Drézéry
- Sainte-Croix-de-Quintillargues
- Saze
- Servian
- Sussargues
- Tautavel
- Tourouzelle
- Valergues

Terre saine Communes sans pesticides

- Alet-Les-Bains
- Anduze
- Baho
- Belvis
- Bonnevaux
- Caves
- Cessenon-sur-Orb
- Combailhac
- Corneilhan
- Costouges
- Espira de l'Agly
- Garons
- La Fajolle
- Laurens
- Les Avants Monts
- Llupia
- Mantet
- Marsillargues
- Montarnaud
- Montbrun-des-Corbières
- Montclus
- Moux
- Pailhes
- Peyriac-de-Mer
- Pouzols-Minervoises
- Prades
- Prats-de-Mollo-la-Preste
- Roquefère
- Saint-Bauzille-de-Montmel
- Saint-Etienne-Vallée-Française
- Saint-Georges-d'Orques
- Saint-Gervasy
- Saint-Louis-et-Parahou
- Saint-Mamert-du-Gard
- Saint-Martin-le-Vieil
- Saint-Mathieu-de-Treviers
- Saint-Pierre-des-Champs
- Saturargues
- Saussines
- Serraloungue
- Sorbès
- Sorède
- Thézan-les-Béziers
- Tourmissan
- Vailhauquès
- Valleraugue
- Verargues
- Vestric-et-Candiac
- Vic-le-Fesq
- Villar-Saint-Anselme
- Villemoustaoussou
- Vira

